RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

NOTIFICATION

DU DROIT AU RETOUR EN FORMATION INITIALE

NOM ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

Pour les candidatures pour un Retour en Formation Initiale hors AFFELNET, **une copie de la notification de décision du chef d'établissement d'accueil** sera transmise par l'établissement à la DSDEN concerné ou au SRAIOLDS pour les établissements de la Haute-Garonne.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (à compléter par la famille)

N° IDENTIFIANT NATIONAL ÉLÈVE (INE) : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

NOM : …… PRÉNOM : ……..

Date de naissance : __/__/____ Sexe : G ☐ F ☐ LVA : ……..…….. LVB : ……..

Nom/Prénom du/des représentant(s) légal(ux) :……

Adresse : ……...

Code postal __/__/__/__/__ Commune :…….....……

Tél : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ e-mail :……..……

FORMATION DEMANDÉE

Classe	Spécialité	Établissement

DÉCISION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

☐ Admis(e) ☐ Liste supplémentaire n° ☐ Refusé(e)

A …… le__/__/____ Signature du chef d'établissement

NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Après traitement de la candidature de Retour en Formation Initiale, trois situations peuvent se présenter :

1. Vous êtes admis(e) et vous devez vous inscrire dans l'établissement.
2. Vous êtes inscrit(e) sur une liste supplémentaire : vous ne serez admis(e) que si des désistements sont enregistrés dans la section demandée. Vous devez reprendre rendez-vous avec le CIO.
3. Vous êtes refusé(e), vous devez reprendre rendez-vous avec le CIO.